

Energie

La future usine à biogaz des SIG fait polémique

Le projet choisi pour le Conseil d'Etat pour remplacer l'usine d'élimination de Châtillon pourrait faire l'objet d'un recours

Antoine Grosjean

L'annonce est presque passée inaperçue lors du dernier point de presse du Conseil d'Etat. Il faut dire que l'intitulé «Modification du plan de gestion des déchets» évoquerait plutôt un obscur décret d'ordre technique. Pourtant, l'adjudication à la société Pôle Bio - partenariat public-privé entre les Services Industriels de Genève (SIG), Serbeco et Helvetia - de la zone d'apport Rhône pour les déchets organiques urbains n'est pas si anodine.

Appel d'offres ambigu

Il y a un an, ce marché visant à remplacer l'usine à biogaz de Châtillon, à Bernex, avait fait l'objet d'un appel d'offres ambigu: il était précisé à l'adresse des candidats éventuels qu'il existait déjà un projet presque ficelé, Pôle Bio. Cela n'avait pas découragé les agriculteurs du Groupement des composteurs de bord de champs (GCBC) de présenter un projet concurrent, AgriEnergie.

Aujourd'hui, le GCBC menace de faire recours. «La décision doit être prise lors de notre prochaine assemblée, confie Josef Meyer, maire de Jussy et membre du GCBC. Mais la probabilité d'un recours est très forte.» Les agriculteurs n'ont pas vraiment apprécié de voir leur projet qualifié d'irrecevable par le Conseil d'Etat. Cela n'a fait qu'alimenter leurs soupçons: «Nous avons l'impression que tout était décidé d'avance et que l'appel d'offres n'a été lancé que pour la forme.» L'an dernier, Daniel Chambaz, directeur général de l'Environnement, précisait cependant que rien n'obligeait



L'usine de Châtillon, à Bernex, est devenue obsolète et plus assez rentable. OLIVIER VOGELSANG

Valoriser la biomasse

Le projet Pôle Bio remplacera vers 2015-2016 l'usine à biogaz de Châtillon, à Bernex, devenue obsolète et plus assez rentable. Devisée à environ 50 millions de francs, la nouvelle usine doit être construite dans la zone industrielle du Bois-de-Bay. Il s'agit de valoriser la biomasse en produisant du biogaz par méthanisation des déchets organiques urbains (restes de cuisine, épluchures, déchets de

jardin, lavures de restaurant, etc.). A cela sera couplée la combustion du bois usagé qui est actuellement envoyé à l'étranger. L'usine de Pôle Bio produira 72 GWh de chaleur (injectée au réseau de chauffage à distance) et 20 GWh d'électricité par an, ce qui équivaut respectivement à 1,2 et 0,7% de la consommation genevoise actuelle. La prochaine étape est le dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter. **AN.G.**

l'Etat à procéder à une mise au concours, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un marché public mais d'un monopole qui peut être attribué d'autorité. C'est ainsi que le GCBC a obtenu il y a quelques années la zone d'apport Arve-Lac.

Le canton est divisé en quatre zones d'apport pour les déchets organiques urbains. Chacune est attribuée à une entreprise, puis-que l'élimination de ces déchets,

contrairement aux ordures ménagères, n'est pas un devoir incombant à l'Etat selon le droit fédéral. La zone d'apport Rhône est de loin la plus grande: elle recouvre toute la zone urbaine et périurbaine, à l'exception du Grand-Saconnex et de Versoix, et s'étend jusqu'au Mandement, à la Champagne, à Perly et à Plan-les-Ouates. «Dans cette zone, il s'agit essentiellement de traiter des dé-

chets tels que des restes de repas et des épluchures, explique Daniel Chambaz. Cela peut sentir assez mauvais, alors il faut le confiner dans une installation industrielle d'une taille suffisante pour être rentable.»

Bon projet reconnu

Le gouvernement justifie son choix en arguant que seule l'offre de Pôle Bio était recevable, «puisqu'elle répondait à toutes les exigences de l'appel d'offres, ainsi qu'à toutes les exigences en matière de protection de l'environnement, garantissait la rentabilité du projet sur le plan économique et, par conséquent, des tarifs adéquats pour les usagers». Josef Meyer l'admet: «Le concept de Pôle Bio est bon (*lire ci-contre*) et notre projet était moins avancé sur le volet méthanisation. Mais il était à taille humaine et avait l'avantage de limiter les transports grâce à plusieurs points de collecte. De plus, il permettait de rapporter des revenus annexes au monde agricole.»

Sous-location abusive: à trois dans une chambre

La locataire propose une de ses chambres à 1650 francs par mois. Réactions outrées d'une élue et des milieux immobiliers

L'intitulé de l'annonce est ambigu: «De la place pour dormir». Depuis une semaine, une femme propose à la location une chambre de l'appartement qu'elle occupe à la Jonction. La pièce est «à partager avec trois garçons». Prix: 500 francs par personne. Rajoutez 50 francs pour les charges, soit au total 1650 francs de revenu pour la locataire. Comment justifie-t-elle un tel montant? Contactée par téléphone, la locataire assure n'avoir d'autre choix pour payer son appartement: «Je n'ai pas de travail. C'est ça ou je me retrouve à la rue.»

La conseillère municipale d'Ensemble à Gauche Maria Pérez est tombée des nues quand elle a découvert l'annonce dans le supermarché de son quartier. «Cette situation me pose un problème

éthique, cette personne abuse de la vulnérabilité des autres.» Quand on lui apprend la situation supposée de la marchande de sommeil, la municipale imagine «qu'elle le loue un peu plus cher pour vivre, mais cela reste la misère qui abuse de la misère».

Du côté des propriétaires, cet exemple choque: «Il ne faut pas partir d'un cas de détresse pour commettre des actes illégaux, déclare Christophe Aumeunier, secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière. Il existe à Genève des services sociaux qui pallient les difficultés rencontrées par les locataires.» Et de rappeler que de pareils abus peuvent coûter très cher. Le Tribunal fédéral a récemment confirmé le remboursement du gain réalisé à tort, soit près de 300 000 francs, par un locataire genevois au propriétaire en avril dernier. Christophe Aumeunier encourage les victimes d'une sous-location abusive à dénoncer la situation à la régie. «Le bailleur va alors menacer le locataire d'une résiliation.» **J.D.W.**

Les Genevois voteront sur l'extension de la gare

L'initiative populaire du Collectif 500 a recueilli 16 300 signatures. Le texte a été déposé hier au Service des votations

Un tonnerre d'applaudissements a couronné, hier, les quatre-vingt-deux jours de collecte de signatures en faveur de l'initiative populaire pour une extension souterraine de la gare Cornavin. Le Collectif 500 a fièrement annoncé que son texte a été soutenu par près de 16 300 Genevois (soit 6300 de plus que nécessaire). Soigneusement rangées dans treize classeurs, les signatures ont été déposées dans l'après-midi au Service des votations.

Le jour du dépôt n'a pas été choisi au hasard. La Ville, le Canton, les CFF et l'Office fédéral des transports doivent rendre publics les résultats de leur étude pour un agrandissement de la gare, souterrain ou extérieur, vendredi. «Nous tenons à déposer notre initiative avant de connaître les ré-

sultats de leur étude», a souligné Morten Gisselbaek au nom du Collectif 500. Pour les initiants, il est crucial que les citoyens puissent s'exprimer sur ce sujet. Ainsi, le collectif ne retirera pas son initiative et les Genevois seront appelés à voter «sauf si le projet retenu nous convainc totalement», continue Morten Gisselbaek.

Le Collectif 500 redoute tout particulièrement une extension extérieure de la gare. Cette variante impliquerait, selon lui, la destruction de 40 immeubles et 385 logements dans le quartier historique des Grottes. Aussi a-t-il proposé aux autorités un projet alternatif souterrain. Est-ce la seule option qui saura les convaincre? «On ne pense pas avoir tout réglé. Si les autorités proposent une autre variante souterraine qui répond à nos critères et n'implique pas de destruction d'immeuble, nous l'examinerons.» D'ici là, les initiants n'ont qu'un mot d'ordre, rappelle Morten Gisselbaek: «On ne lâche rien!» **Laure Gabus**



Carinne Bertola, conservatrice du Musée du Léman et nouvelle cheffe de projet. ALAIN ROUCHE

Un don inespéré relance le Musée du Léman

L'institution installée à Nyon et qui fêtera ses 60 ans l'an prochain a reçu un demi-million pour son extension

Cette grande navigatrice du Haut-Lac en avait marre d'attendre un hypothétique agrandissement du Musée du Léman, qu'elle suit de près depuis des années. Alors elle a décidé de donner un demi-million de francs à la Ville de Nyon. Son pari est réussi puisque le syndic Daniel Rossellat a rebondi très vite sur l'élan donné par cette généreuse donatrice, qui désire rester anonyme. D'ici à trois semaines, une fondation sera constituée. «Si tout va bien, le projet pourrait être réalisé pour 2017», espère le syndic.

Une heureuse nouvelle, sachant que l'agrandissement du Musée du Léman, qui devait suivre la restauration du château de Nyon, est resté en carafe pendant des années et n'était pas inscrit dans les priorités de cette législature.

Sans attendre, la Ville a décidé

de nommer un chef de projet et le choix s'est porté en toute logique sur Carinne Bertola, conservatrice du Musée du Léman depuis vingt-quatre ans, dont vingt à réfléchir aux moyens de dynamiser ses collections dans les locaux étriés du bord du lac.

Une première esquisse permet d'imaginer la construction d'un grand bâtiment dont la hauteur ne dépassera pas la faite de l'édifice historique. Car le projet comprend un conservatoire à bateaux qui s'accommoderait fort bien d'un aménagement en terrasses pour y exposer de grandes coques dormant dans un dépôt. L'extension comprendrait encore un auditorium et une grande salle pour les expositions temporaires.

Outre un centre de documentation et un restaurant sur le toit, avec, bien sûr, vue sur le Léman et liaison directe sur la promenade des Vieilles-Murailles, le projet table sur une réorganisation complète des locaux actuels et de l'entrée du musée, qui pourrait se faire depuis le parc adjacent.

Madeleine Schürch

Successions: «La Suisse doit continuer à se battre»

La France renonce à dénoncer la convention fiscale qui la lie à la Suisse. L'association Swiss Respect est soulagée

Flavien de Murali
Membre fondateur de Swiss Respect

Quel est votre sentiment aujourd'hui?

Nous sommes satisfaits. C'est très clairement la mobilisation qui a payé. Swiss Respect a notamment contribué à faire comprendre au public que cette décision créerait un précédent dans toute la Suisse.

Pour autant, la partie n'est pas gagnée.

La France va continuer à essayer d'obtenir de la Suisse des conditions qui lui seraient plus favorables. L'année qui va venir va être intéressante, car elle permettra de renégocier ce texte. Nous devons rester mobilisés. Et ce, notamment pour les 180 000 Suisses vivant en France.

Quels sont les points sur lesquels vous allez vous battre?

Nous voulons que les biens immobiliers sis en Suisse soient exclus. Nous souhaitons la mise en place de la clause «grand-père». Pour qu'il n'y ait pas d'effet rétroactif pour les Suisses habitant en France depuis longtemps. Enfin, la clause antiabus doit être abrogée. Imaginez: un Suisse domicilié en France revient en Suisse, par exemple pour être au chevet de ses parents mourants. Si ces derniers décèdent, son retour en Suisse peut être considéré comme une volonté d'abuser du système. C'est inadmissible.

Propos recueillis par Marie Prieur